DECLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE – HOUFFALIZE – 2024-2030

La présente déclaration de politique communale a pour objectif de définir les grandes orientations stratégiques de la commune pour les prochaines années.

Durant ces 6 prochaines années, nos élues et nos élus ne manqueront pas de travailler et ainsi, de prendre des décisions afin d'améliorer le bien-être de chacune et de chacun de nos habitants.

Ce travail sera animé de débats où les points de vue de chacun seront parfois différents. Mais retenons que ceux-ci font la force de notre démocratie. Le principal est que l'état d'esprit soit respectueux et collaboratif.

Nos intentions et nos motivations seront bien présentes au cours des six prochaines années, mais il est important de reconnaître que, malgré notre engagement et nos ambitions pour notre Commune et ses habitants, nous devrons composer avec une contrainte inévitable : le cadre budgétaire. Cette réalité représente un défi incontournable auquel nous serons confrontés.



Comme un funambule sur son fil, nous devons progresser avec détermination, mais aussi avec précaution, en trouvant le juste équilibre entre les attentes légitimes de chacun et les impératifs financiers qui s'imposent à nous.

Chaque projet, chaque investissement sera pensé avec responsabilité afin de garantir un développement harmonieux et durable de notre Commune, sans

compromettre son avenir. Nous resterons à l'écoute, transparents et attentifs à faire les meilleurs choix pour le bien commun.

Avec votre soutien et votre compréhension, nous continuerons à avancer, ensemble, vers un futur à la fois opportun et maîtrisé. Nous continuerons à accorder une importance majeure à l'obtention de subsides et d'aides provenant des pouvoirs supérieurs pour notre Commune. Pour ce faire, nous solliciterons les reconnaissances nécessaires et à satisfaire avec rigueur les critères d'attribution des primes et des financements disponibles. Quant aux appels à projets, pour autant qu'ils soient maintenus par nos décideurs, nous veillerons à ce qu'ils collent au plus près de nos besoins. Cette démarche proactive nous permettra de maximiser les ressources à disposition et d'assurer le développement de notre Commune au bénéfice de tous.

Nos objectifs pour les années à venir :

1. Une Commune attentive à la santé et au bien-être de ses habitants.

 - Lutter contre les déserts médicaux.
 - Création d'une Maison de la Maternité pour la petite enfance.
 - Sensibiliser au vécu des personnes du 4e âge et continuer à mettre en place des solutions permettant à celles-ci de rester le plus longtemps possible à domicile.
 - Encourager les bonnes habitudes en termes de nutrition, d'achat de produits locaux de saison et en termes de pratique du sport pour tous.
 - Systématiser des séances d'informations préventions (diabète, dépistage du cancer, etc.).
 - Maintenir une Maison de Repos et de Soins (LOUIS PALANGE) la plus accueillante et humaine possible.
 - Garantir les aides communales aux associations communales.
 - Maintenir la politique sécurité en agglomération.
 - Aménagement continu des espaces publics pour favoriser les contacts sociaux et créer de la convivialité.
 - Augmenter les interactions entre les différentes générations, notamment via le Conseil Communal des Enfants (élèves de nos écoles), via le Conseil Communal Consultatif des Ainés, ou encore via un Conseil Communal de la Jeunesse (à partir de 13 ans).
 - Garantir un développement culturel sur l'ensemble de la Commune.

2. Une Commune à l'initiative d'un nouveau PCDR.

- Nous avons décidé, lors du Conseil Communal de Houffalize du 02 mars 2023, de relancer une nouvelle opération de développement rurale, sur l'ensemble de notre Commune. Si nous obtenons l'autorisation de la Ministre compétente, un organe participatif, la CLDR (Commission Locale de Développement Rural) sera donc constitué. Cette commission rassemblera alors des citoyens de l'ensemble de notre Commune. Un appel à candidats pourra dès lors être lancé et les membres seront désignés au sein du Conseil Communal. Les rôles principaux des membres d'une CLDR sont d'assurer le rôle de relais entre la population et le pouvoir Communal, mais aussi de donner des avis collectifs judicieux aux décideurs. Si nous obtenons la permission de constituer cette CLDR, des subsides pourront nous être octroyés pour nos divers projets, qui devront avoir un impact positif sur le climat, l'environnement et la biodiversité. Nous voudrions notamment restaurer la salle de Les Tailles et construire une maison de village à Tavigny.

3. Une Commune engagée pour le climat, l'environnement et la préservation ainsi que la restauration de la biodiversité.

- Poursuivre la participation aux initiatives environnementales régionales (BE WAPP, fauchages tardifs, plan MAYA, continuer à collaborer avec des organismes tels que le « CRO » (Contrat Rivière Ourthe), NATAGORA, le « GAL » (Groupe d'Action Locale), etc.).
- Réduire l'impact énergétique du parc immobilier communal.
- Lutter contre le décrochage des onduleurs photovoltaïques.
- Maîtriser les consommations d'énergie.
- Promouvoir les « circuits courts ».

4. Une Commune solidaire et inclusive, où chacun trouve sa place, tant sur le plan social que dans l'accès au logement.

- Inclusion des personnes socialement vulnérables ou en situation de précarité (monoparentalité, maladie, handicap, primo-arrivant, etc.).
- Accentuer la lutte contre la pauvreté infantile (CPAS).
- Lutter contre toute forme d'isolation sociale.
- Lutter contre toute forme de discrimination.
- Accompagner et garantir les services du CPAS.

5. Une Commune où l'on se sent en sécurité.

A. Sécurité dans la mobilité

- Restaurer et entretenir les voiries, les trottoirs et les filets d'eau.
- Tendre vers plus de déplacements doux et sécurisés.
- Développer des espaces de parking.
- Faciliter l'accessibilité des lieux publics aux personnes à mobilité réduite.
- Renforcer la prévention en matière de sécurité : installation de radars répressifs et préventifs.

B. Sécurité dans les lieux publics

- En concertation avec la zone de police, analyse des mesures de sécurité à prendre pour endiguer les incivilités.

6. Une Commune qui accompagne la jeunesse dans son éducation et son avenir.

- Garantir des milieux d'accueil à côté de chez soi (crèches, accueil extrascolaire, etc.
- Maintenir et soutenir des écoles de proximité et y développer les liens sociaux entre enfants/entre parents.
- Prévention contre le harcèlement et les addictions.
- Renforcer et diversifier les activités extrascolaires.

7. Une Commune qui valorise sa ruralité, soutient ses agriculteurs et protège ses forêts.

- « Manger fermier » en valorisant les « circuits courts ».
- Aide au fonctionnement du potager collectif.
- Maintenir les primes existantes (analyse des terres + compostage).
- Améliorer la résilience de nos forêts.
- Veiller à l'entretien des chemins agricoles et forestiers.
- Veiller à une cohabitation harmonieuse des usagers de nos forêts, dans le respect de celles-ci.
- Réserver un espace en forêt communale pour la dispersion des cendres funéraires.

8. Une Commune dynamique qui développe son économie, l'emploi, le commerce et le tourisme.

- Maintenir et régénérer la vitalité commerciale de la Commune (ADL).

- Soutenir l'entreprenariat local et la distribution de produits locaux (ADL, GAL, PNDO).
- Dynamiser et augmenter l'utilisation et la diffusion des chèques commerce.
- Soutenir les acteurs touristiques.
- Agrandir la zone d'activités économiques mixtes des Chéras.
- Placement d'un distributeur de billets BATOPIN afin de rendre service à la population.

9. Une Commune qui préserve et met en valeur son patrimoine.

- Isolation du presbytère de Houffalize.
- Restauration et préservation de notre petit patrimoine (églises, chapelles, croix, murs en pierres sèches, etc.).
- Rénovation intérieure du presbytère de Sommerain (patrimoine classé).
- Réalisation de travaux dans les cimetières.

10. Une Commune où l'offre culturelle et sportive est riche, accessible et diversifiée.

- Soutenir l'offre culturelle et favoriser son accessibilité.

11. Une administration communale au service des citoyens, avec une communication claire et efficace.
12. Une Commune soucieuse du bien-être animal.

Les compétences d'une Commune sont vastes et essentielles à la qualité de vie de ses habitants. De la gestion des infrastructures à l'aménagement du territoire, en passant par l'administration générale, les voiries, les forêts, les canalisations, les trottoirs, l'éclairage public, notre soutien et nos différentes interventions pour la maison de repos « LOUIS PALANGE », le CPAS, le CMH (Centre Médical Héliporté), l'enseignement, l'accueil extrascolaire, l'école des devoirs, l'Académie de musique, les plaines de jeux, les plaines de vacances, l'ATL, la bibliothèque, la culture, les associations, les Cultes et la Laïcité, les Cimetières, Le Contrat rivière, la cohésion sociale, la zone de police, la zone de secours, l'ADL (Agence de développement local), le sport, l'environnement ou encore la mobilité, la Commune joue un rôle central dans le quotidien de chacun. Elle veille au bien-être de ses citoyens, soutient l'économie locale, encourage la participation citoyenne et anticipe les défis de demain. Son action, à la fois de proximité et stratégique, est un pilier fondamental du développement harmonieux et durable de notre cadre de vie.

Cependant, ne l'oublions pas, et cela est très important : les Communes doivent exécuter les missions qui leur sont imposées par les autorités supérieures. Nos compétences ont donc parfois leurs limites.

Nous sommes prêts à relever ces défis ensemble. Comme vous le constatez, la législature à venir sera exigeante, mais nous l'aborderons avec détermination, enthousiasme et sincérité. J'espère que nous avancerons unis vers ces objectifs, en mettant notre énergie au service des citoyens. Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent mandat.

Au nom du Conseil Communal, Josette DEVILLE – Bourgmestre.